

## FIN DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2014

### **Le Conseil, à l'unanimité :**

**PREND** connaissance d'un arrêté pris par la Communauté de Commune de Cour de Bresse concernant le refus de transfert des pouvoirs de police administrative des maires en date du 23 septembre 2014. (Pouvoirs de Police conservés par les Maires).

**ACCEPTE** le transfert à la communauté de communes de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques.

**ACCEPTE** l'adhésion à un groupement de commandes d'achat d'énergies proposé par le SYDESL (Syndicat de l'énergie de Saône et Loire)

**ACCEPTE** de valider le projet technique et financier intitulé « Eclairage public », avec un montant restant à charge pour la Commune de 9 050 € HT pour l'enfouissement du réseau. (2ème et dernière phase de travaux au Centre Bourg).

**ACCEPTE** de cotiser au Panier Bressan pour l'année 2014 avec un montant de cotisations de 0,20 euros par habitant.

**APPROUVE** l'attribution d'une indemnité de confection de documents budgétaires et de conseil à M. POUCHERET, receveur municipal, successeur de M PRIN.

**ENTEND** le rapport annuel 2013 du Syndicat des Eaux (sans observations)

**INSTAURE** à la demande des services de la DREAL, une régie de transport pour le transport scolaire communal et désigne le maire directeur de régie.

**ACCEPTE** un devis pour les travaux de reprise de l'ancienne ligne, par l'entreprise GUIGUE.

**PREND** connaissance d'un courrier de l'INSEE concernant le prochain recensement de la population pour l'année 2015. (Période du 15 janvier au 14 février 2015)